



Des solutions fondées sur la Nature : une ambition à inscrire dans la loi Climat et résilience

L'exemple de Rivières Sauvages

Alors que la loi Climat et Résilience est en débat et que l'on célèbre, ce 22 mars, la journée mondiale de l'eau, le programme « Rivières sauvages » qui a fondé son action sur une conception innovante de la conservation, pourrait bien être une source d'inspiration. Retour sur un programme qui fait la part belle à la préservation de la biodiversité tout en ménageant les deniers publics.

Préserver le 1 % des rivières encore sauvages en France et en Europe via un label partagé par tous et toutes, voilà le programme que se sont fixées les Rivières sauvages. Sous cette dénomination, l'Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS) présidée par Marie-Pierre Medouga et le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages (FCRS), présidé par Martin Arnould conduisent, dans le cadre d'un programme participatif et ouvert, des actions de préservation de la biodiversité bien appropriées dans les territoires ruraux. Aujourd'hui, près de 10 ans après leur création, les Rivières sauvages totalisent 29 rivières labellisées, avec des actions concrètes de protection d'un certain nombre d'espèces en danger telles l'Écrevisse à pattes blanches, l'Osmonde royale, le lynx, le Sonneur à ventre jaune, le Cincle plongeur, la Loutre d'Europe, le Rhinolophe euryale et le Grand rhinolophe en ne citant que ces exemples.¹

Les solutions fondées sur la nature : l'exemple des rivières sauvages

Des études l'ont démontré, la restauration des milieux aquatiques est beaucoup plus onéreuse que leur conservation. Il faut donc prendre soin de nos ultimes bijoux en eau courante. « Avec 10% de la biodiversité mondiale, la France fait partie des dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées, principalement en raison des pressions exercées par les activités humaines. Face à ces pressions, le changement climatique agit comme un catalyseur venant accentuer leurs impacts ». Ces mots sont tirés du document de l'Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique². Dans ce contexte, les solutions fondées sur la nature ont un rôle crucial à jouer. Elles sont définies par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme « les actions visant à protéger, à gérer de manière durable et à restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ». C'est ce que s'efforce de mettre en pratique le programme Rivières Sauvages dans les territoires ruraux. Rivières Sauvages rassemble des élus des départements et des régions, des établissements publics territoriaux (dont de très nombreux Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux), des associations de pêche, de chasse, des randonneurs, des riverains, des entreprises grandes ou petites, des citoyens engagés autour d'une même et belle idée la préservation.³

¹ https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/Liste_rouge_France_Mammiferes_de_metropole.pdf

² <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2020/03/rapport-onerc-sfn-2019.pdf>

³ Lire la charte éthique en annexe

Des écosystèmes, régulateurs du climat

Les Rivières sauvages en sont un exemple frappant : ces rivières sont plus résilientes, elles arrivent à conserver un fonctionnement moins erratique que d'autres dans des périodes de grandes crues ou à contrario de sécheresse. C'est tout ou une partie d'écosystèmes en très bon état écologique qui sont préservés dès lors que l'ensemble des acteurs d'un bassin versant décident de sauvegarder la grande naturalité de sa rivière. Voir sur ce point les deux infographies ⁴. Régulatrices et protectrices, composées d'une multitude de micro-habitats, fournissant une eau de très bonne qualité, nécessitant de faibles coûts de traitements, ce sont des supports pour l'agroécologie de demain et des espaces de tourisme vert préservés. Elles jouent aussi un rôle de régulation du climat local.

Des projets environnementaux bons pour l'économie tout autant que pour l'environnement (et la santé)

La renaturation des écosystèmes, comme l'appellent de leurs vœux Alexandre Brun⁵, Martin Arnould et Marie-Pierre Medouga pourrait permettre de relancer notre économie tout en satisfaisant aux objectifs de la loi Climat et résilience : répondre à l'urgence des changements climatiques. Il l'explique : « Des pans entiers du territoire doivent faire l'objet de travaux de renaturation, que des brigades bien formées pourraient piloter et exécuter au titre du volet environnemental du plan de relance. »⁶

Mais la préservation de ceux qui sont encore intacts est également une priorité, souvent mal perçue par le législateur. Avec des financements publics et privés modestes, les Rivières Sauvages ont fait office de levier pour favoriser le financement de travaux de conservation de près de 15 millions d'euros.

Alors que le Parlement se penche sur la question du climat et que de nombreuses instances (Conseil d'Etat, Convention Citoyenne pour le Climat, Haut conseil pour le Climat) ont plaidé pour davantage d'ambitions pour atteindre les objectifs de développement durable, les Rivières sauvages demandent aux législateurs et législatrices de privilégier les solutions fondées sur la Nature et de porter un regard attentif à leurs actions sur le terrain, au plus près des territoires.

« C'est bien un modèle ouvert, duplicable, qui porte vers le haut les ambitions de résilience écologique face au dérèglement climatique et aux pressions de tous ordres. Ainsi, de nombreux cours d'eaux français pourront se joindre à cette aventure formidable dans un souci permanent d'amélioration de notre environnement à toutes et tous, pour l'avenir des générations futures » conclut Laurent Dégrave, technicien Rivière au sein du Parc naturel régional des Landes de Gascogne et administrateur au sein de l'ARRS.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE :

sur le Réseau : www.rivieres-sauvages.fr

Les actions du FCRS et les actions à financer :

<https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/>

CONTACTS

Relations médias :

Marie-Pierre MEDOUGA : Communication, Mécénat et Relations médias : 06 22 78 71 38 – agencerp@orange.fr – www.mp-c.eu

⁴ https://mp-c.eu/agence/wp-content/uploads/2020/09/infographie--rivieres_Sauvages_10-bonnes-raisons-de-donner-vf.jpg

<https://mp-c.eu/agence/wp-content/uploads/2021/03/JOURNEE-MONDIALE-DES-ZONES-HUMIDES-A-la-decouverte-des-Zones-Humides-Sauvages8.png>

⁵ Maître de conférences à l'Université de Montpellier 3, membre du Conseil Scientifique de Rivières Sauvages

⁶ <https://cqegehiulaval.com/2020/12/19/pourquoi-faire-de-la-renaturation-un-instrument-du-volet-environnemental-des-plans-de-relance/>